



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 063-256300187-20241216-2024\_12\_53-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
16/12/2024

Délibération  
n° 2024-12-53

Date de convocation :  
12/12/2024

Nombre de membres  
en exercice : 87  
Nombre de membres  
présents : 38  
Nombre de suffrages  
exprimés : 44

VOTE :  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur Guillaume DAUPHANT, 1<sup>er</sup> vice-président et président par intérim.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 décembre 2024, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 16 décembre 2024 à 17h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Autorisation de paiement en investissement avant le vote du budget primitif EAU 2025**

Monsieur le Président indique aux délégués que, dans l'attente du vote du Budget Primitif EAU 2025, le Comité syndical doit autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2024 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article 15 de la loi du 5 janvier 1988).

Les crédits sont ouverts selon le tableau suivant :

Compte	Intitulé	BUDGET 2024 (BP + DM)	OUVERTURE DE CREDITS 2025
2031	Frais d'études	30 000.00	7 500.00
2033	Frais d'insertion	1 500.00	375.00
2088	Autres immobilisations incorporelles	65 076.40	16 269.10
2111	Terrains nus	210 000.00	52 500.00
2154	Matériel industriel	12 000.00	3 000.00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 000.00	2 000.00
2184	Mobilier	4 000.00	1 000.00
2313	Construction	1 393 665.15	348 416.29
2315	Installations, matériel et outillage techn.	7 585 510.24	1 896 377.56
2318	Autres immobilisations corporelles	50 000.00	12 500.00
238	Avances sur commandes immo. Corp.	220 000.00	55 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>9 579 751.79</b>	<b>2 394 937.95</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

### DELIBERATION

Les membres du Comité, l'exposé entendu, autorisent le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget EAU à hauteur d'un quart des crédits ouverts en 2024, conformément au tableau ci-dessus.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.**

Le 1<sup>er</sup> vice-président et président  
par intérim,  
Guillaume DAUPHANT

